

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 31 mars 2022

Date d'affichage 31 mars 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220406-DEL\_22\_04\_06\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SIX AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Olivia JAMAIN, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Catherine CHANTEPIE.

**Excusés** : M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à M. Emmanuel VIGNERON).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Catherine CHANTEPIE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités,

**Vu** la convention de groupement de commande en date du 20 juillet 2020 entre la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la ville de La Ferté-Bernard portant sur le marché des assurances,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que la société Gras Savoye (via la compagnie AXA) titulaire du lot 6 correspondant aux assurances des risques statutaires du personnel lié aux prestations demandées par la ville de La Ferté-Bernard,

**Considérant** le décret n°2021-176 du 17 février 2021, correspondant au capital décès versé aux ayants droit des agents publics décédés, prolongé le 27 décembre 2021 sans limite de durée. Pour l'année 2022 et les suivantes, le montant du capital décès est égal à la dernière rémunération brute annuelle d'activité, indemnités accessoires comprises,

**Considérant** que Gras Savoye propose d'assurer ce risque supplémentaire pour un taux de cotisation supplémentaire de 0.11% (se rajoutant au taux de base du marché) à compter du 1er janvier 2022 jusqu'à la fin de notre contrat.

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le nouveau taux de cotisation lié à ce risque supplémentaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant et à régler l'ensemble des factures en découlant.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**